

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 30 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Patrick GRIMALDI - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Sandrine MAUREL - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Anne-Laurence PETEL - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Michel ROUX - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Julie ARIAS - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - François BERNARDINI représenté par Patrick GRIMALDI - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Jean-Pascal GOURNES - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Doudja BOUKRINE représentée par Lydia FRENTZEL - Valérie BOYER représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Pierre HUGUET - Martin CARVALHO représenté par Jean-Pierre SERRUS - Eric CASADO représenté par Claudie MORA - Jean-Pierre CESARO représenté par Marylène BONFILLON - Saphia CHAHID représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Emmanuelle CHARAFE représentée par Gerard GAZAY - Jean-Marc COPPOLA représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOL - Bernard DESTROST représenté par Jean-Pierre GIORGI - Vincent DESVIGNES représenté par Fabrice POUSSARDIN - Cédric DUDIEUZERE représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Chantal GARCIA représentée par Guy BARRET - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Franck SANTOS - Hervé GRANIER représenté par Daniel GAGNON - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Frédéric GUELLE représenté par Didier PARAKIAN - Sophie GUERARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Frédéric GUINIERI représenté par Georges CRISTIANI - Prune HELFETER-NOAH représentée par Perrine PRIGENT - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Nicole JOULIA représentée par Vincent GOYET - Philippe KLEIN représenté par Michel ROUX - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE

représenté par Sandrine MAUREL - Vincent LANGUILLE représenté par Betty CARVOU - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Didier REAULT - Véronique MIQUELLY représentée par Laure-Agnès CARADEC - Yves MORAINÉ représenté par Sabine BERNASCONI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Patrick AMICO - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Grégory PANAGOUDIS représenté par Anne-Laurence PETEL - Patrick PAPPALARDO représenté par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Benoît PAYAN représenté par Marie BATOUX - Roger PELLENC représenté par David GALTIER - Christian PELLICANI représenté par Laure ROVERA - Philippe PIGNON représenté par Philippe LEANDRI - Catherine PILA représentée par Solange BIAGGI - Henri PONS représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Marion BAREILLE - Alain ROUSSET représenté par Sophie AMARANTINIS - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michel RUIZ représenté par Jean-François CORNO - Laurence SEMERDJIAN représentée par Claude FERCHAT - Aïcha SIF représentée par Jean-Marc SIGNES - Francis TAULAN représenté par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Anne VIAL représentée par Hervé MENCHON - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Julien BERTEI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Kayané BIANCO - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-Jacques COULOMB - Robert DAGORNE - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Monique FARKAS - Gérard FRAU - Agnès FRESCHÉL - Samia GHALI - Magali GIOVANNANGELI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Claudie HUBERT - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Michel LAN - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Yannick OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Jean-Yves SAYAG - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI à 9h26 - Jean-Marc SIGNES à 9h37 - Marie BATOUX à 9h40 - Audrey GARINO à 9h40 - Perrine PRIGENT à 9h40 - Sophie ARRIGHI à 9h46 - Eléonore BEZ à 9h46 - Roger GUICHARD à 9h47 - Christophe GONZALEZ à 9h47 - Didier PARAKIAN à 9h47 - Jean-Baptiste RIVOALLAN à 9h47 - Arnaud KELLER à 9h47 - Bernard MARANDAT à 9h47.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-002-18302/25/CM

■ Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence 129430

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Afin de prendre en compte les enjeux d'environnement sonore et répondre à ses obligations réglementaires, la Métropole a soumis son projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au Conseil Métropolitain du 5 décembre dernier avant sa mise à disposition du public.

Pour rappel, un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est un document stratégique sur un territoire ou une infrastructure pour la gestion du bruit dans l'environnement. C'est l'outil de proposition et d'orientation d'actions de la politique d'évaluation et de gestion du bruit dans l'environnement.

Le projet de Plan de Prévention de Bruit de la Métropole a été mis à la disposition du public durant une durée de 2 mois conformément aux exigences réglementaires. A l'issue de la période de consultation, la synthèse des contributions du public a été intégrée dans une nouvelle version du PPBE.

1 – Les modalités de consultation du public

Suite à l'approbation de la délibération n° TCM-001-17122/24/CM du Conseil de Métropole du 5 décembre 2024, et conformément à l'article R572-9 du Code de l'Environnement, le projet de PPBE de la Métropole Aix-Marseille-Provence a été mis à la disposition du public pour une durée deux mois, du **9 décembre 2024 au 16 février 2025** via le registre numérique : registre-numerique.fr/metropole-ppbe.

Une information sur la consultation était disponible au siège de la Métropole.

Par ailleurs, les communes de la Métropole ont été informées de cette consultation par un courrier adressé à l'ensemble des 92 Maires de la Métropole. Un article a également été mis en ligne sur le site internet de certaines communes.

Enfin, l'information a été diffusée sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la Métropole. Plusieurs médias ont relayé l'information via différents reportages.

2 – Les principaux retours de la consultation

3.600 visiteurs, plus de 800 contributions

Durant la période de consultation, le site a comptabilisé 3.600 visiteurs.

815 contributions ont été formulées, soit à titre personnel, soit au nom d'un collectif de citoyens, d'une association de protection de l'Environnement, d'un Comité d'Intérêt de Quartier ou d'une municipalité.

Les signalements déposés concernent 34 communes de la Métropole.

Le bruit aérien en tête des signalements

La moitié des signalements concerne le bruit aérien.

30 % des contributions portent sur le bruit des infrastructures routières. Parmi les sujets abordés, le bruit des deux roues, dans les centres urbains, est dénoncé par 30 % des contributeurs.

Enfin, 11 % des avis signalent les nuisances sonores des activités industrielles et portuaires, dues principalement aux activités du Grand Port Maritime.

Les contributions portant sur des infrastructures non gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence ont été transférées à leurs gestionnaires (DDTM, DREAL, DIRMED, DGAC, VINCI, ESCOTA, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Grand Port Maritime Marseille-Fos). Chaque commune a été destinataire, pour information, des contributions afférentes à son territoire.

3 – La prise en compte des contributions dans le plan d'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Même si le projet de PPBE de la Métropole Aix-Marseille-Provence propose déjà un programme de travail ambitieux pour les cinq prochaines années, les actions suivantes ont été ajoutées ou amplifiées pour tenir compte des demandes des habitants du territoire :

a / Agir pour réduire l'exposition au bruit

La Métropole précise les moyens qu'elle mettra en œuvre pour intervenir sur le traitement des Points Noirs du Bruit sur son réseau ou avec ses partenaires gestionnaires de voies :

- ✓ La mise en place d'un dispositif d'aide aux particuliers pour le traitement en façade du bruit
- ✓ La définition d'un programme d'actions avec chaque gestionnaire pour cofinancer des protections à la source.

Action R25 et R42.

b / Améliorer la connaissance et diffuser l'expertise

La Métropole Aix-Marseille-Provence garantit l'importance et le maintien de son Observatoire de l'Environnement Sonore pour poursuivre les travaux de suivi et de communication des enjeux liés aux nuisances sonores.

Ainsi, et au vu des contributions, elle s'engage à prendre attache auprès des gestionnaires du port et de l'aéroport pour faire état des actions qui pourraient être mis en place pour répondre à ces attentes. Elle pourra dans ce cadre à proposer des moyens supplémentaires au travers de son Observatoire du bruit.

Action M9.

c / Mieux partager l'information sur le bruit avec les citoyens

En réponse aux contributions sur le partage de la donnée, la Métropole s'engage à poursuivre la publication des résultats conduits dans le cadre de l'Observatoire de l'Environnement Sonore et réitère sa proposition de constitution d'un conseil de consultation du PPBE. Il visera à établir le bilan de l'année des actions portées par l'ensemble des acteurs du bruit sur le territoire et présenter les études en cours.

Action M12.

Les autres actions inscrites dans le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement restent inchangées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TCM-009-10711/21/CM du Conseil de la Métropole du 19 novembre 2021 approuvant les cartes stratégiques de bruit (sources : route, aérien, industrie) ;
- La délibération n° TCM-001-13070/22/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2022 approuvant les cartes de bruit stratégiques liées aux nuisances issues du bruit ferré ;
- La délibération n°TCM-001-17122/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence avant consultation du public.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les obligations réglementaires incombant à la Métropole en termes de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ;
- La politique d'amélioration de l'environnement sonore de la Métropole ;
- Les contributions déposées dans le cadre de la mise à disposition du public du PPBE.

Article unique :

Est approuvé le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON